



QUESTION ECRITE

Auteur UDC, par Nadine Reichen
Objet Contrôle des équidés en Valais
Date 12/06/2025
Numéro 2025.06.258

La détention et le bien-être des équidés en Valais suscitent un intérêt croissant, tant de la part du public que des professionnels du monde animal. Il arrive que des contrôles soient effectués suite à des dénonciations auprès du service vétérinaire cantonal. Dans ce contexte, plusieurs questions se posent concernant les procédures et les compétences :

Formation des collaborateurs :

Quelles formations ont les collaborateurs du service vétérinaire cantonal qui se rendent sur le terrain pour effectuer des contrôles d'équidés ? Sont-ils spécifiquement formés à l'éthologie équine, à la législation et réglementation des équidés, ainsi qu'au comportement et aux besoins particuliers de ces animaux ?

Origine et nature des dénonciations :

Quelles sont les sources acceptées pour qu'une dénonciation soit considérée comme recevable ?

Quels éléments doivent être fournis pour qu'une dénonciation soit jugée fondée ?

Critères de déclenchement des contrôles :

Sur quels éléments objectifs le service vétérinaire base-t-il sa décision de se déplacer ?

Existe-t-il un protocole ou une grille d'évaluation préalable pour éviter des interventions injustifiées ou disproportionnées ?

Suivi des dénonciations infondées :

Que se passe-t-il lorsqu'une dénonciation s'avère non fondée ? Y a-t-il une procédure pour informer ou protéger les détenteurs d'animaux visés à tort ? Le service tient-il une statistique des dénonciations non justifiées ?

Conclusion

Dans un souci de transparence et de proportionnalité dans l'application des mesures de protection des animaux, ces questions méritent des éclaircissements. Elles visent également à garantir la qualité du travail du service vétérinaire cantonal tout en protégeant les détenteurs d'équidés contre d'éventuels abus de procédure ou erreurs d'appréciation.